Union Confédérale d'Ingénieurs et Techniciens

site : www.france-intec.asso.fr e.mail : info@france-intec.asso.fr

106, avenue félix-faure
75015 PARIS
tél. 01 45 54 54 54

Perpétuer la mémoire et laisser la trace des anciens des ENP dans le temps.
Permettre à FRANCE INTEC de continuer son fonctionnement et son implantation Nationale dans ses statuts actuels

Chers amis,

Après deux années d'efforts intenses notre 126e AG du 29 mai 2021 vient d'approuver l'accord de rapprochement avec nos amis de la Fondation Arts et Métiers reconnue d'utilité publique et d'intérêt général.

Rappelons tout d'abord que le projet du futur de France Intec que nous avait confié la 124e Assemblée Générale du 6 avril 2019 comportait deux objectifs :

- Assurer la pérennité de France Intec en cas de disparition de l'association.
- Permettre à France Intec de continuer à vivre dans ses statuts actuels quelques années encore tant qu'il y aura des adhérents fidèles et des animateurs engagés.

Ces deux objectifs sont sans conteste présents dans le projet validé par le conseil d'administration du 29 avril 2021 et approuvé à l'unanimité lors de la 126e Assemblée Générale du 29 mai 2021.

Je vous ai tenu régulièrement informés par mes éditos publiés dans le « Monde de la Technologie » de décembre 2019 à mars 2021 ; mais la pandémie ayant stoppé l'Association dans ses rapports sociaux et amicaux et plus généralement la plupart des activités de nos Fédérations et Groupes, je prends l'initiative de vous rappeler ce qu'il en est de France Intec après cet accord qui sera signé entre les deux parties et publié sous la forme de décret par la Préfecture de Paris. L'accord prendra son effectivité à la date de signature de l'acte notarié et au plus tard le 01/01/2022.

- France Intec a fait don à la Fondation Arts et Métiers de son patrimoine immobilier qui en assumera la gestion et les charges.
- La Fondation Arts et Métiers s'est engagée, pour une durée illimitée, à utiliser les revenus financiers de ce patrimoine pour :
  - Poursuivre les actions destinées à développer et promouvoir l'Enseignement Technologique auprès des jeunes ; les actions proposées par France Intec seront traitées en priorité.
  - Maintenir le souvenir des anciennes ENP et de l'Amicale des anciens élèves créée en 1895 en conservant dans le musée des Arts et Métiers les archives que nous leur confierons à notre disparition.

…/…

- France Intec continuera à occuper gratuitement ses bureaux et ainsi conservera son siège National à sa présente adresse pendant une période maximum de 8 années.
- France Intec conservera, après accord de la Préfecture de Paris, son entité et son fonctionnement habituel dans le cadre de ses statuts donc sans changement pour la représentation, les cotisations : cette donation ne modifie aucunement la structure confédérative de France Intec qui regroupe les fédérations, groupes et associations, lesquels pourront poursuivre comme par le passé leurs activités amicales et sociales sous l'égide de leurs présidents respectifs. En revanche les actions de parrainage de l'Enseignement Technologique se feront dorénavant par le biais de la Fondation Arts et Métiers.
- France Intec conservera ses liquidités et en assurera la gestion.

Il apparait clairement que la survie de l'entité France Intec reste :

- Entre les mains des anciens qui voudront continuer à nous soutenir par leurs cotisations/donations.
- Entre les mains des animateurs régionaux pour un redémarrage actif des actions sociales et amicales dans les prochaines semaines au sortir de la pandémie.
- Enfin, à la volonté des animateurs nationaux pour effacer la lassitude et les efforts consentis les 2 dernières années.

Je remercie le Conseil de Direction qui n'a pas ménagé sa peine pendant deux années et m'a apporté son soutien pour boucler ce projet qui dessine notre trace pour l'Histoire. En attendant, je compte sur vous pour continuer à faire vivre FRANCE INTEC aujourd'hui.

Amitiés,

Jean-Pierre COINTAULT

Président